

GOUVERNANCE

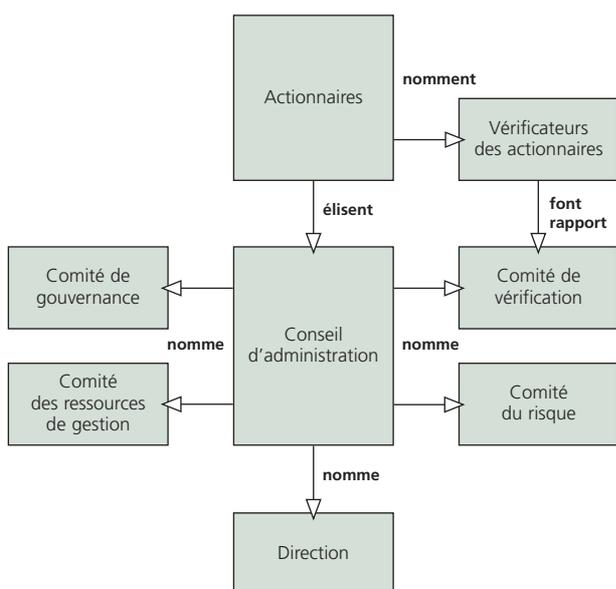
Énoncé sur les pratiques de gouvernance

Le conseil d'administration et la direction du Groupe Financier Banque TD ont pris un engagement de leadership en matière de gouvernance. Nos politiques et pratiques de gouvernance sont conçues dans l'optique de nous acquitter de nos responsabilités envers nos actionnaires et de créer de la valeur à long terme pour ces derniers.

Toutes les politiques et pratiques du GFBTD respectent, voire dépassent, nos obligations légales. Nous portons intérêt à toutes les nouvelles règles proposées et nous modifions nos politiques et pratiques pour respecter toute nouvelle obligation. Notre structure de gouvernance est illustrée sommairement ci-dessous. Dans les pages qui suivent, vous trouverez des détails sur le rôle et les responsabilités de chaque maillon important de cette structure, de même que des précisions sur le processus de gouvernance du GFBTD.

Aperçu de la structure de gouvernance du GFBTD

Le schéma ci-après illustre sommairement la structure du processus de gouvernance du GFBTD.



APERÇU

- NOUS AVONS UN PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION INDÉPENDANT SOLIDE QUI DÉTIENT UN MANDAT DE LEADERSHIP CLAIR EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE
- LE CONSEIL D'ADMINISTRATION SURVEILLE LA GESTION ET LES DÉCISIONS STRATÉGIQUES IMPORTANTES POUR LE GFBTD
- LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, SES COMITÉS ET LE PRÉSIDENT DU CONSEIL FONCTIONNENT SELON DES CHARTES ÉCRITES QUI DÉCRIVENT LEURS RESPONSABILITÉS
- LE CONSEIL SE RENOUVELLE CONTINUUELLEMENT EN ATTIRANT DES CANDIDATS DE HAUT CALIBRE QUI POSSÈDENT DES COMPÉTENCES ET UNE EXPÉRIENCE DIVERSIFIÉES
- LE COMITÉ DE VÉRIFICATION DU CONSEIL, ET NON LA DIRECTION, EST RESPONSABLE DES RELATIONS AVEC LES VÉRIFICATEURS DES ACTIONNAIRES

Autres sources d'information sur la gouvernance du GFBTD

- Lisez le message aux actionnaires du président du conseil d'administration, à la page 2.
- Consultez la section Régie d'entreprise de notre site Web à www.td.com/francais/governance; vous y trouverez également un sommaire des divergences importantes en matière de gouvernance entre nos pratiques et celles exigées des émetteurs américains inscrits à la bourse de New York.
- Lisez la circulaire d'information – en février 2005, elle sera postée aux actionnaires et versée dans notre site Web.
- Assistez à notre assemblée annuelle – le 23 mars 2005 à Ottawa (Ontario) – ou regardez la présentation en direct sur notre site Web (détails sur notre site Web en mars).

Rôle du président du conseil d'administration

John Thompson

M. John Thompson est président du conseil d'administration du GFBTD. M. Thompson n'est pas et n'a jamais été membre de la direction du GFBTD. Son rôle à titre de président du conseil d'administration consiste à faciliter le fonctionnement du conseil d'administration indépendamment de la direction et à maintenir et à rehausser la qualité de la gouvernance du GFBTD. Ses principales responsabilités sont énoncées ci-dessous. M. Thompson est aussi président du comité de gouvernance.

M. Thompson a été vice-président du conseil d'administration d'IBM Corporation jusqu'en 2002, après avoir été président du conseil d'administration et chef de la direction d'IBM Canada limitée. En plus d'être administrateur de Robert Mondavi Corporation, Royal Philips Electronics et The Thomson Corporation, il est administrateur du Hospital for Sick Children de Toronto. M. Thompson est administrateur du GFBTD depuis 1988.

Président du conseil d'administration

Principales responsabilités

- Gérer les affaires du conseil d'administration, notamment veiller à ce qu'il soit bien organisé, qu'il fonctionne efficacement et qu'il s'acquitte de ses obligations et responsabilités.
- Faciliter le fonctionnement du conseil d'administration indépendamment de la direction et maintenir et rehausser la qualité de la gouvernance du conseil d'administration et du GFBTD.
- Avoir des interactions régulières avec le président et le chef de la direction au sujet de questions touchant la gouvernance et le rendement, transmettre les recommandations des autres membres du conseil d'administration et donner un autre avis au président et chef de la direction.
- Diriger, au moins une fois par année, une évaluation officielle du rendement du chef de la direction.
- Orienter le conseil d'administration dans l'exécution de ses responsabilités envers les actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres du conseil

La liste de nos administrateurs* est dressée ci-dessous. Des renseignements biographiques additionnels sur les administrateurs figurent sur notre site Web à l'adresse www.td.com/francais/gouvernance. Notre circulaire d'information pour l'assemblée annuelle de 2005 présentera les candidats proposés aux postes d'administrateurs en vue de l'élection à l'assemblée et des renseignements additionnels sur chacun d'eux, y compris ses études, les autres postes d'administrateur qu'il occupe, le ou les comités du GFBTD dont il fait partie, les actions qu'il détient et les réunions du conseil d'administration et des comités auxquelles il assiste.

William E. Bennett

Administrateur de sociétés et président et chef de la direction retraité
Draper & Kramer, Inc.
Chicago (Illinois)

Hugh J. Bolton

Président du conseil d'administration
EPCOR Utilities Inc.
Edmonton (Alberta)

John L. Bragg

Président et co-chef de la direction
Oxford Frozen Foods Ltd.
Oxford (Nouvelle-Écosse)

W. Edmund Clark

Président et chef de la direction
La Banque Toronto-Dominion
Toronto (Ontario)

Marshall A. Cohen

Avocat
Cassels Brock & Blackwell
Toronto (Ontario)

Wendy K. Dobson

Professeure et directrice
Institute for International Business
Joseph L. Rotman School of Management
Université de Toronto
Toronto (Ontario)

Darren Entwistle

Président et chef de la direction
TELUS Corporation
Vancouver (Colombie-Britannique)

Donna M. Hayes

Rédactrice en chef et chef de la direction
Harlequin Enterprises Limited
Toronto (Ontario)

Henry H. Ketcham

Président du conseil d'administration, président et chef de la direction
West Fraser Timber Co. Ltd.
Vancouver (Colombie-Britannique)

Pierre H. Lessard

Président et chef de la direction
METRO Inc.
Montréal (Québec)

Harold H. MacKay

Associé principal
MacPherson Leslie & Tyerman LLP
Regina (Saskatchewan)

Brian F. MacNeill

Président du conseil d'administration
Petro-Canada
Calgary (Alberta)

Roger Phillips

Administrateur de sociétés et président et chef de la direction retraité
IPSCO Inc.
Regina (Saskatchewan)

Wilbur J. Prezzano

Administrateur de sociétés et vice-président du conseil d'administration retraité
Eastman Kodak Company
Charleston (Caroline du Sud)

Helen K. Sinclair

Chef de la direction
BankWorks Trading Inc.
Toronto (Ontario)

Donald R. Sobey

Président du conseil d'administration émérite
Empire Company Limited
Stellarton (Nouvelle-Écosse)

Michael D. Sopko

Administrateur de sociétés et président du conseil d'administration et chef de la direction retraité
Inco Limitée
Oakville (Ontario)

John M. Thompson

Président du conseil d'administration
La Banque Toronto-Dominion
Toronto (Ontario)

*au 1^{er} décembre 2004. Comme nous l'avons annoncé le 26 août 2004, M. William J. Ryan, président du conseil d'administration, président et chef de la direction de Banknorth Group, Inc., deviendra membre du conseil d'administration du GFBTD dès que l'acquisition de 51 % des actions en circulation de Bankworth sera conclue. Sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation et des actionnaires, l'acquisition devrait être finalisée en février 2005.

Charte du conseil d'administration

Principales responsabilités

Assurer la surveillance nécessaire aux fins suivantes :

- Présentation d'une information fiable et en temps opportun aux actionnaires :
 - Les actionnaires dépendent du conseil d'administration pour obtenir la bonne information.
- Approbation des décisions en matière de stratégie et des principales politiques du GFBTD :
 - Le conseil d'administration doit comprendre et approuver l'orientation que prend le GFBTD et se tenir à jour sur ses progrès vers la réalisation de ses objectifs. Il doit également participer aux principales décisions et les approuver.
- Évaluation, rémunération et relève pour les principaux postes de direction :
 - Le conseil d'administration doit s'assurer que les principaux postes de direction sont occupés par les bonnes personnes, que ces dernières sont surveillées et évaluées par lui, et qu'elles sont rémunérées adéquatement de façon à favoriser le succès à long terme du GFBTD.
- Surveillance de la gestion des risques et de la mise en œuvre de contrôles internes :
 - Le conseil d'administration doit être convaincu que les actifs du GFBTD sont protégés et qu'il y a à cet égard des mesures de protection internes suffisantes.
- Gouvernance efficace du conseil d'administration :
 - Le conseil d'administration doit fonctionner efficacement pour exceller dans l'accomplissement de ses tâches – il requiert des membres déterminés possédant les compétences appropriées et l'information adéquate.

Sélection des administrateurs

Chaque année, le conseil d'administration recommande aux actionnaires des candidats aux postes d'administrateurs, et les actionnaires peuvent voter sur chaque nouveau candidat. C'est au comité de gouvernance qu'il incombe de déterminer les compétences, les qualités et la formation nécessaires au conseil d'administration pour remplir ses diverses responsabilités, tout en veillant à en diversifier les membres. Le comité de gouvernance recherche des candidats pour combler les lacunes dans les compétences, les qualités et la formation des membres du conseil d'administration et évalue rigoureusement l'aptitude d'un candidat à apporter une contribution valable au conseil. En plus de devoir détenir les compétences et l'expérience requises, tous les administrateurs qui ne font pas partie de la direction doivent remplir les critères énoncés dans la description des postes d'administrateurs du GFBTD. Ces qualités essentielles sont présentées ci-dessous.

Qualités essentielles des administrateurs du GFBTD

Servir le GFBTD et les intérêts à long terme de ses actionnaires en surveillant la gestion des activités et des affaires du GFBTD d'une manière qui :

- respecte les normes professionnelles et fiduciaires les plus élevées;
- fait preuve d'indépendance vis-à-vis de la direction;
- montre une connaissance des enjeux et un intérêt pour les problèmes que rencontre le GFBTD;
- fait appel au bon sens et au bon jugement afin d'aider à prendre des décisions judicieuses;
- montre de l'engagement par une participation à la préparation des réunions et une présence à celles-ci.

Tous les administrateurs sont invités à désigner des candidats susceptibles de se joindre au conseil d'administration. En outre, le comité de gouvernance a retenu les services d'un conseiller indépendant pour l'aider à choisir les candidats qui correspondent aux critères recherchés et pour veiller à ce que le comité fasse un choix parmi un bassin assez vaste et diversifié de candidats compétents.

Rôle du conseil d'administration

Le conseil d'administration a la responsabilité de surveiller notre gestion ainsi que nos affaires et les décisions stratégiques importantes pour le GFBTD. Le conseil fonctionne selon une charte écrite qui décrit en langage clair et simple ses principales responsabilités. Ces dernières sont exposées dans la Charte du conseil d'administration et décrites ci-après.

Comité	Membres*	Principales responsabilités
Comité de gouvernance	John M. Thompson (président) Wendy K. Dobson Brian F. MacNeill Donald R. Sobey Michael D. Sopko	Être responsable de la gouvernance du GFBTD : <ul style="list-style-type: none"> • établir les critères de sélection des nouveaux administrateurs, y compris les critères en matière d'indépendance; • repérer des personnes qualifiées pour siéger au conseil d'administration et recommander à ce dernier les mises en candidature au poste d'administrateur pour la prochaine assemblée annuelle des actionnaires; • élaborer, et recommander au conseil d'administration, un ensemble de principes de gouvernance conçus pour favoriser une saine culture de gouvernance au sein du GFBTD; • examiner et recommander la rémunération des administrateurs du GFBTD; • s'assurer que le GFBTD communique efficacement avec ses actionnaires, d'autres parties prenantes et le public au moyen d'une politique de communication attentive; • superviser l'évaluation du conseil d'administration et de ses comités.
Comité des ressources de gestion	Brian F. MacNeill (président) Marshall A. Cohen Pierre H. Lessard Wilbur J. Prezzano Helen K. Sinclair John M. Thompson	Être responsable de l'évaluation du rendement, de la rémunération et de la planification de la relève des dirigeants : <ul style="list-style-type: none"> • établir les objectifs de rendement du chef de la direction qui favorisent le succès financier à long terme du GFBTD tout en étant compatibles avec les intérêts des déposants, et évaluer régulièrement le rendement du chef de la direction par rapport à ces objectifs; • recommander la rémunération de certains cadres supérieurs et du chef de la direction en consultation avec des conseillers indépendants qui nous aident à établir une rémunération concurrentielle pour ce dernier qui satisfasse aux objectifs du GFBTD en matière d'embauche, de maintien et de rendement; • étudier les candidatures au poste de chef de la direction et recommander au conseil d'administration le meilleur candidat dans le cadre du processus de planification de la relève pour ce poste; • superviser la sélection, l'évaluation, le perfectionnement et la rémunération d'autres membres de la haute direction; • produire un rapport sur la rémunération des dirigeants à l'intention des actionnaires, qui sera publié dans la circulaire d'information annuelle du GFBTD.
Comité du risque	Roger Phillips (président) William E. Bennett Hugh J. Bolton Marshall A. Cohen Harold H. MacKay Wilbur J. Prezzano	Superviser la gestion des risques du GFBTD : <ul style="list-style-type: none"> • identifier et surveiller les principaux risques du GFBTD et évaluer leur gestion; • approuver les politiques de gestion des risques qui établissent les niveaux d'approbation appropriés pour les décisions ainsi que d'autres mesures de protection pour gérer les risques; • assurer la mise en place de politiques pour gérer les risques auxquels le GFBTD est exposé, y compris les risques de marché, d'exploitation, d'illiquidité, de crédit, de réglementation, de réputation et de stratégie; • servir de forum pour une analyse «globale» des risques futurs, y compris l'évaluation des tendances; • évaluer de manière critique les stratégies commerciales du GFBTD et planifier en fonction des risques.
Comité de vérification	Hugh J. Bolton (président) John L. Bragg Darren Entwistle Donna M. Hayes Henry H. Ketcham Helen K. Sinclair	Superviser la qualité et l'intégrité de l'information financière du GFBTD : <ul style="list-style-type: none"> • assurer la présentation, aux actionnaires, d'une information financière claire, exacte et fiable; • surveiller les contrôles internes – les mesures de protection nécessaires doivent être en place; • assumer la responsabilité directe de la sélection, de la rémunération, du maintien et de la surveillance du travail des vérificateurs des actionnaires, qui lui rendent directement compte. • être à l'écoute des vérificateurs des actionnaires et du vérificateur interne et évaluer leur efficacité et leur indépendance; • assurer l'établissement et le maintien de processus permettant au GFBTD de respecter les lois et règlements qui le régissent ainsi que ses propres politiques; • agir à titre de comité de vérification et de comité de révision pour certaines filiales du GFBTD qui sont des institutions financières fédérales; • recevoir les rapports sur les opérations avec des apparentés et, le cas échéant, approuver ces dernières.

*au 31 décembre 2004

Le comité a aussi pour fonction d'évaluer la contribution des administrateurs actuels pour déterminer si l'on doit recommander leur réélection. Pendant des années, des lignes directrices ont régi la composition du conseil d'administration, celles-ci comprenant la considération :

- de l'assiduité d'un administrateur aux réunions;
- d'un changement important du contexte particulier d'un administrateur – comme un changement de profession principale –, qui l'oblige à remettre sa démission (le conseil peut décider de l'accepter ou de la rejeter);
- d'autres changements importants influant sur la capacité d'un administrateur d'apporter sa contribution au conseil d'administration.

L'objectif du conseil d'administration est d'assurer une diversité en matière d'âge, de sexe, d'origine géographique et d'expérience en son sein. L'usage veut que les membres du conseil prennent leur retraite à 70 ans. Cette année, le conseil a également établi des limites précises en ce qui concerne la durée du mandat des administrateurs. Les administrateurs sont censés d'acquiescer de leur mandat

pour un maximum de dix ans, moyennant de bonnes évaluations annuelles de rendement, la réélection annuelle par les actionnaires et le respect des lignes directrices précitées en ce qui concerne la composition du conseil d'administration. Sur recommandation du comité de gouvernance, le conseil peut prolonger de cinq années supplémentaires la limite initiale de dix ans de mandat, pour une durée de mandat totale d'un maximum de 15 ans. Dans des circonstances extraordinaires, le conseil peut prolonger la durée de mandat d'un administrateur de cinq autres années.

Le conseil d'administration a également un processus global annuel de rétroaction pour l'ensemble du conseil, le président du conseil, les comités, chacun des administrateurs (autoévaluation et contrôle par les pairs) et le chef de la direction, qui comprend en outre des commentaires de membres choisis de la direction. Le président du comité des ressources de gestion pilote l'évaluation du président du conseil d'administration. Ce processus de rétroaction minutieux aide le président du conseil d'administration, le comité de gouvernance et le conseil d'administration à fournir des commentaires constructifs pour améliorer l'efficacité de chacun des membres du conseil en vue du processus de mise en candidature.

Manière dont le conseil d'administration assure son indépendance à l'égard de la direction

L'indépendance est essentielle

Notre conseil d'administration comprend la nécessité d'être indépendant de la direction. En plus de veiller à ce que sa composition contribue à son fonctionnement autonome, le conseil d'administration a adopté les mesures suivantes :

- le comité de gouvernance reçoit des rapports périodiques sur l'indépendance des administrateurs et examine les relations notables entre le GFBTD et chacun des administrateurs;
- le conseil d'administration et ses comités se réunissent indépendamment de la direction à toutes les réunions ordinaires;
- le conseil d'administration et ses comités ont le pouvoir d'engager et de congédier leurs propres conseillers indépendants;
- un président du conseil d'administration indépendant solide, détenant un mandat clair, fournit l'orientation nécessaire en matière de gouvernance;
- le président du conseil d'administration est responsable de déterminer l'ordre du jour de chaque réunion du conseil;
- une politique exige que tous les administrateurs acquièrent, sur une période déterminée, des actions de la Banque valant six fois leurs jetons de présence annuels;
- la diffusion d'une information de haute qualité aux administrateurs – session de formation exhaustive offerte aux nouveaux administrateurs (qui sert également de mise à jour aux autres administrateurs), présentations instructives périodiques portant sur des sujets d'importance pour certains comités et pour le conseil dans son ensemble, accès aux membres de la direction et délais suffisants pour examiner toute documentation avant les réunions.

Les membres du conseil d'administration comprennent que l'indépendance exige davantage, soit la préparation en vue des réunions, la compréhension des enjeux, de la solidité, de l'intégrité et un esprit curieux. Vous pouvez vous informer davantage sur la façon dont le conseil évalue l'indépendance de ses membres en lisant la circulaire d'information pour l'assemblée annuelle de 2005.

Comités du conseil d'administration

Nous comptons quatre comités du conseil d'administration : le comité de gouvernance, le comité des ressources de gestion, le comité du risque et le comité de vérification. Chaque comité fonctionne avec sa propre charte écrite qui précise ses responsabilités et les exigences en matière de composition du comité.

Tous les membres de comités sont des administrateurs qui ne font pas ni n'ont fait partie de la direction du GFBTD. Le président de chaque comité consacre beaucoup plus de temps aux tâches du comité et rencontre plus souvent les membres de la direction. Les présidents de comités établissent l'ordre du jour des réunions de comité et présentent un compte rendu au conseil d'administration après ces réunions. On fait également circuler le procès-verbal de chaque réunion de comité à tous les membres du conseil d'administration.

De plus, les comités révisent leur charte chaque année pour s'assurer qu'elle respecte ou dépasse les exigences réglementaires ainsi que les obligations envers les actionnaires. Les comités s'autoévaluent chaque année pour s'assurer qu'ils s'acquittent des responsabilités énoncées dans leur charte et qu'ils fonctionnent avec efficacité. Les comités déterminent également leurs objectifs annuels, dont ils surveillent la progression.

Les comités peuvent se réunir indépendamment de la direction en tout temps, et chaque comité établit ses propres pratiques additionnelles. Par exemple, le comité de vérification rencontre séparément le chef des finances, chacun des vérificateurs des actionnaires et le chef de la vérification interne, et tient séparément des réunions ordinaires trimestrielles. Chaque comité a le pouvoir absolu d'engager son propre conseiller indépendant pour obtenir des avis d'expert.

Vous trouverez des précisions sur les principales responsabilités de chaque comité, telles qu'elles sont définies dans sa charte, ainsi que la liste de ses membres à la page 9. Des renseignements additionnels sur nos comités sont fournis ailleurs dans notre information sur la gouvernance (page 7, «Autres sources d'information sur la gouvernance du GFBTD»).

Le comité de vérification et les vérificateurs des actionnaires

À la dernière assemblée annuelle tenue en mars 2004, les actionnaires ont désigné Ernst & Young s.r.l. et PricewaterhouseCoopers s.r.l. comme vérificateurs des actionnaires jusqu'à la prochaine assemblée annuelle.

Les vérificateurs des actionnaires examinent chaque état financier trimestriel et vérifient les états financiers annuels. Chaque année, dans le rapport annuel, les vérificateurs des actionnaires présentent un rapport aux actionnaires sur la vérification du GFBTD et leur donnent leur opinion sur les états financiers (voir la page 61). La vérification et le présent rapport aux actionnaires sont des éléments très importants du processus de présentation de l'information financière du GFBTD.

Le comité de vérification, et non la direction, est responsable des relations avec les vérificateurs des actionnaires. Les processus du comité de vérification consolident cette structure. Le comité de vérification passe en revue les plans des vérificateurs des actionnaires et les résultats de leurs vérifications et de leurs examens. Le comité rencontre également les vérificateurs des actionnaires à chaque réunion trimestrielle sans la direction. Cette réunion constitue un forum permettant aux vérificateurs des actionnaires de soulever toute préoccupation et de confirmer qu'ils obtiennent un accès adéquat et une collaboration appropriée de la part de la direction du GFBTD.

Chaque année, les vérificateurs des actionnaires confirment leur indépendance au comité de vérification. En outre, le comité de vérification a instauré une politique qui limite la prestation de services autres que de vérification par les vérificateurs des actionnaires. Ces services doivent être autorisés et approuvés à l'avance par le comité de vérification conformément à sa politique. Le comité de vérification approuve également à l'avance les services de vérification et les honoraires en découlant. Des renseignements additionnels sur les services de vérification et les services autres que de vérification figurent à la page 54.

Le comité de vérification a établi un processus d'évaluation officiel pour examiner la performance des vérificateurs des actionnaires avant de formuler une recommandation aux actionnaires quant aux vérificateurs à nommer à la prochaine assemblée annuelle.

Les membres du comité de vérification du GFBTD font appel à leurs vastes compétences et expérience pour s'acquitter de leurs responsabilités, notamment leur expérience universitaire et professionnelle en comptabilité, en affaires et en finance. Le conseil d'administration a déterminé qu'il y a au moins un membre du comité de vérification qui a les qualités d'un expert financier. Hugh Bolton, président du comité de vérification du GFBTD, est un expert financier de comité de vérification au sens où l'entend la Loi *Sarbanes-Oxley* des États-Unis. M. Bolton a plus de 35 ans d'expérience en comptabilité, y compris à titre d'ancien associé, président et chef de la direction de Coopers & Lybrand Canada, comptables agréés. Toujours comptable agréé, il est fellow de l'Alberta Institute of Chartered Accountants et possède une vaste expérience des questions liées à la comptabilité et à la vérification d'institutions financières comme le GFBTD. La détermination du conseil d'administration n'impose pas davantage de devoirs, d'obligations ou de responsabilités à M. Bolton ni n'influe sur les devoirs, les obligations ou les responsabilités des autres membres du comité de vérification ou du conseil d'administration.